

Communiqué de presse conjoint des groupes de l'opposition CDH-ECOLO-PTB du Conseil Communal de Verviers

OUI, nous assumons pleinement, en tant que groupes de l'opposition, notre décision de quitter le Conseil, bien que certains points de l'ordre du jour méritaient un vrai débat.

NON il ne s'agit pas d'une réaction de bac à sable.

Nous avons résolument choisi de marquer très clairement le coup face à une façon de faire de la majorité PS-MR-Nouveau (?) Verviers, très peu démocratique et irrespectueuse des engagements pris en Conseil.

Lors du conseil communal de ce lundi 27 mai 2019, le Bourgmestre faisant fonction, appuyé par sa majorité, a décidé de passer en force sur les modifications du Règlement d'Ordre Intérieur (qui régit le bon fonctionnement démocratique du Conseil communal), sans donner suite à un engagement de la Bourgmestre Muriel TARGNION d'organiser une réunion de concertation avec tous les chefs de groupe et l'administration communale. En conséquence, les trois groupes de l'opposition (CDH, ECOLO, PTB), ont décidé de quitter sur le coup la salle du Conseil pour marquer leur indignation et l'atteinte à leurs droits.

Un jeu de dupe

Etant donné certaines déclarations de membres du Conseil accordant visiblement peu d'importance au respect de leurs engagements, il nous semble indispensable de revenir sur les faits.

En février 2019, le vote sur les modifications du Règlement d'Ordre Intérieur a été reporté, sur proposition de la Bourgmestre qui a demandé à l'opposition de lui accorder un délai pour consulter ses équipes. Elle a proposé une réunion de concertation avec les chefs de groupes et l'administration communale pour arriver à un nouveau ROI légalement solide et satisfaisant au mieux les attentes de chacun. L'opposition a marqué son accord sur cette proposition constructive, transparente et respectueuse de l'ensemble des groupes politiques qui composent le Conseil.

C'est ce qui a conduit au vote à l'unanimité de cette proposition au Conseil communal de février. Ce report du point, conditionné par cette réunion, constitue une décision du Conseil communal, acté par un vote à l'unanimité.

Quelle ne fut pas notre surprise de voir qu'au conseil communal de ce 27 mai 2019, le Bourgmestre faisant fonction a décidé purement et simplement de remettre ce point à l'ordre du jour sans la tenue de cette réunion de concertation. **Cette attitude va à l'encontre d'un engagement de la Bourgmestre d'organiser une réunion de concertation, du bon fonctionnement démocratique de notre Conseil communal et d'un vote à l'unanimité en séance publique de reporter l'approbation du ROI après concertation.**

Nous désirons également préciser que, considérant la convalescence de la Bourgmestre, nous comprenons que cette réunion n'ait pas encore pu se tenir et nous étions prêts à attendre éventuellement le retour de la Bourgmestre pour travailler de manière constructive ce ROI.

Lors de la section préparatoire du Conseil de ce jeudi 23 mai 2019, le Bourgmestre faisant fonction a manifesté de manière étonnante et inattendue sa volonté de ne pas respecter la volonté du conseil et le maintien du point, considérant que la section devenait tout à coup cette réunion de concertation, sans aucune communication préalable, ni raison motivant une quelconque urgence. L'opposition a indiqué que l'ensemble des chefs de groupe n'était pas présent, que l'administration n'avait pas été convoquée et que le projet de ROI n'avait été nullement modifié ou amendé. C'est pourquoi nous ne pouvions en aucun cas considérer que cette réunion respecte la décision du Conseil. Le Bourgmestre f.f. s'est alors engagé à retourner vers le Collège pour discuter de la tenue de cette réunion, ce qui a mis un terme à la discussion de ce point. Contrairement à février, le fond du dossier n'y a donc même pas été abordé.

Un inquiétant mépris de la démocratie locale

Un des principaux rôles du Conseil communal est de contrôler le travail du Collège communal et donc de la majorité. Le fait que le Collège communal se permette d'aller à l'encontre d'une décision du Conseil constitue une atteinte grave à la démocratie. Dans une commune, c'est le Conseil qui a le dernier mot et ses décisions doivent être respectées aussi par le Collège.

Nous déplorons l'attitude de la majorité actuelle (PS-MR-NV) qui a empêché la tenue de débats importants pour les citoyens verviétois et le bon fonctionnement démocratique de notre Conseil communal. Nous nous inquiétons d'une certaine dérive du Collège communal vers une réduction démocratique allant jusqu'à ne pas respecter une décision qui lui était imposée par un vote démocratique !

Si la majorité a visiblement voulu profiter du tumulte des élections pour passer discrètement et en force un Règlement d'Ordre Intérieur démocratiquement rétrograde, cela n'a pas empêché l'opposition d'étudier scrupuleusement le document et de préparer un grand nombre de proposition de modifications concrètes, contrairement aux propos outranciers de certains membres du Collège à notre égard que nous tenons à dénoncer.

Loin de faire de la « politique politicienne », du « pinaillage juridique » ou « de la politique de bac à sable », c'est sur le fond que l'opposition critique le ROI tout comme l'attitude inacceptable du Bourgmestre faisant fonction, suivi par l'ensemble de sa majorité. Bien sûr, l'opposition n'est pas un bloc monolithique, nous avons tous nos sensibilités mais nous sommes tous d'accord pour refuser la vision d'une démocratie de très très faible intensité défendue par la majorité dans son nouveau ROI. Il s'agit d'un recul démocratique dont voici nos principaux désaccords.

1. **La réduction des capacités d'expression des conseillers** : le nouveau ROI limite le nombre d'interventions des conseillers et leur interdit de se servir de supports visuels comme d'affiches. Il est à noter que dans le cadre de l'affaire Francken, la majorité avait invité elle-même l'opposition à utiliser des affiches en séance. Certains membres de l'opposition ayant accepté d'arborer ces affiches ont d'ailleurs fait remarquer à la Bourgmestre qu'elle s'apprêtait à déposer un ROI qui interdisait cette pratique suite à quoi elle avait manifesté son accord pour retirer cette mesure.
2. **La limitation de l'expression des citoyens en séance publique.** Celle-ci est déjà fortement limitée aujourd'hui, le ROI lui interdit toute affiche, calicot ou même... objet. Nous espérons que le Collège acceptera tout de même que certaines personnes puissent arborer des objets comme des lunettes ou des cannes...

3. **La limitation de la capacité de filmer ou d'enregistrer le Conseil.** Allant jusqu'à interdire aux conseillers de filmer ou de prendre des images eux-mêmes pendant le conseil. Nous rappelons que les séances de Conseil sont publiques. **Pour le moment, la Ville n'organise toujours pas elle-même les retransmissions du conseil et le projet tarde à se concrétiser.** Cette décision est tout à fait incohérente et le Collège ne propose aucune alternative jusqu'à la mise en place de la diffusion en direct du Conseil. Nous voyons positivement que certains membres du public ou conseillers se servent des nouvelles technologies pour faire publicité au plus grand nombre de citoyens de la teneur de nos débats. c'est la maxime même de notre ville que cette règle bafoue : « Publicité, sauvegarde du peuple ».
4. **L'exclusion de deux formations politiques des mandats de sections préparatoires.** Ce changement nous choque particulièrement car il va à l'encontre du vote des citoyens Verviétois et instaure une démocratie à 2 vitesses dans notre Conseil. Les commissions étant ouverte à tous les conseillers, au-delà du symbole fort, cette mesure n'a que deux conséquences concrètes : d'une part, de ne pas laisser s'exprimer ces deux formations lors des votes en commissions et donc de ralentir les Conseils et d'autre part, de laisser 2 partis de la majorité récupérer chacun un jeton de présence pour leurs conseillers. Nous dénonçons particulièrement cette utilisation du ROI pour diminuer la représentation démocratique uniquement pour que la majorité récupère plus d'argent public.

Lors des élections communales, tous les partis avaient défendu la main sur le cœur **la bonne gouvernance et la transparence**. Deux des partis de la majorité avaient dans leur programme une amélioration des droits des conseillers communaux et des partis de l'opposition. Pour l'un d'entre eux, une fois en majorité, il fallait même s'attendre à un « choc de la transparence » que nous appelions de tous nos vœux. Mais une fois les élections passées, les promesses s'envolent, seul reste le choc d'une politique autoritaire aux relents antidémocratiques.

Nous dénonçons donc le mépris de l'opposition et de la démocratie communale dont fait preuve aujourd'hui le Collège communal. L'opposition veut ici rappeler la majorité à la raison et au respect des engagements pris au Conseil communal et aux principes qui fondent notre démocratie. **Comment permettre aux partis d'opposition d'être constructifs si les lieux d'échanges et de débats sont contournés ou si les engagements pris à ce sujet ne sont pas respectés ?** La pente sur laquelle la majorité se trouve est glissante et les citoyens verviétois se sont déjà clairement exprimés en vue de faire de notre Ville une ville transparente et démocratiquement exemplaire.

Pour le cdH : Jean-François DENIS, Marc ELSEN, Claude ORBAN et Cécile OZER

Pour le PTB : Andrea COTRENA, Luc JORIS et Laszlo SCHONBRODT

Pour Ecolo : Nezha DARRAJI, Jean-Sébastien MAHU, SMEETS Daniel et Hajib EL HAJJAJI